



## PRÉFÈTE DU GARD

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur la demande de permis de construire n° 030 032 22 R0056, déposée par la société CN'AIR en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance projetée entre 5 et 7 MWc sur la commune de BEAUCAIRE

Par arrêté n° 30-2023-07-24-00003 du 24 juillet 2023, la préfète du Gard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le permis de construire susvisé, auquel est annexée une étude d'impact sur l'environnement, son résumé non technique.

A cet effet, Monsieur Étienne TARDIOU, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, retraité, a été désigné commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie sise place Georges Clemenceau 30300 BEAUCAIRE, siège de l'enquête, pendant 32 jours, du mardi 29 août au vendredi 29 septembre 2023, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête publique y compris l'étude d'impact sur l'environnement, sera consultable par tout un chacun pendant la durée de l'enquête:

- sur le site internet de la préfecture du Gard: « <http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> »
- en mairie, sur supports papier et informatique (avec mise à disposition sur place d'un ordinateur), aux jours et heures d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, sauf jours fériés)
- à la préfecture (direction départementale des territoires et de la mer du Gard - service aménagement territorial des Cévennes, unité Instruction et animation - Application du droit des sols, 1910 chemin de St-Etienne-à-Larnac 30319 ALES Cedex) sur supports papier et informatique (avec mise à disposition sur place d'un ordinateur), sur rendez-vous au 04.66.56.45.50

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'environnement; celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que son résumé non technique. Le dossier de permis de construire et l'étude d'impact ont été transmis à Monsieur le préfet de région en tant qu'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, qui a émis un avis en date du 3 avril 2023. Cet avis, ainsi que les réponses écrites produites par la société CN'AIR conformément à l'article L 122-1 du Code de l'Environnement, sont joints au dossier d'enquête.

Le public pourra présenter ses observations, propositions et contre-propositions :

- en les consignant sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie
- par courrier postal adressé à la mairie de BEAUCAIRE, à l'attention du commissaire enquêteur (Mairie - place Georges Clemenceau - 30300 BEAUCAIRE)
- par courriel, à l'adresse suivante: "concertation.cnrbeaucairedomitia@beaucaire.fr"

Dans ce cas elles seront tenues à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Gard : « <http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> », et seront consultables et téléchargeables, et communicables sur support papier aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les jours suivants:

- mardi 29 août 2023 de 9h00 à 12h00
- jeudi 14 septembre 2023 de 9h00 à 12h00
- vendredi 29 septembre 2023 de 14h00 à 17h00

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre à la préfète du Gard son rapport et ses conclusions motivées. Cette dernière en adressera copie à la mairie de BEUCAIRE.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie de BEUCAIRE et à la préfecture du Gard (direction départementale des territoires et de la mer du Gard - service aménagement territorial des Cévennes, unité Instruction et animation - Application du droit des sols, 1910 chemin de St-Etienne-à-Larnac 30319 ALES Cedex) aux jours et heures habituels d'ouverture, et publiés sur le site internet de la préfecture du Gard : « <http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> ».

Les personnes responsables du projet auprès desquelles des informations peuvent être demandées sont :

Madame Sarah WATRIN  
CN'AIR  
2, rue André Bonin  
69316 LYON cedex 04  
tel : 07 87 39 10 87  
mail : s.watrin@cnr.tm.fr

Monsieur Jocelyn QUEROL  
CN'AIR  
2, rue André Bonin  
69316 LYON cedex 04  
tel : 06 73 48 99 50  
mail : j.querol@cnr.tm.fr

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est la préfète du Gard. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, un arrêté refusant le permis de construire, un arrêté portant sursis à statuer ou un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

La préfète,  
P/ la préfète du Gard et par délégation,

Le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer du Gard

  
Sébastien FERRA